

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS EN MÉDECINE TOUTES SPÉCIALITÉS ET EN DENTAIRE : BOURSES D'ENGAGEMENT

Dispositions complémentaires au règlement général d'attribution des subventions

NATURE DE L'AIDE

- Aide financière accordée aux étudiants en médecine toutes spécialités et en dentaire qui s'engagent à exercer dans le département de la Lozère dès l'obtention de leur diplôme.

BÉNÉFICIAIRES

- Étudiants en internat de médecine toutes spécialités en France ou à l'étranger sous conditions d'équivalence des diplômes,
- Étudiants en 3^e cycle de chirurgie dentaire en France ou à l'étranger sous conditions d'équivalence des diplômes.

MODALITÉS DE L'AIDE

- Attribution d'une bourse d'engagement sous forme de versements mensuels d'un montant de 800 € :
 - à compter de la date de signature de la convention jusqu'à la fin de l'internat de médecine toutes spécialités en France ou à l'étranger,
 - à compter de la date de signature de la convention jusqu'à la fin du 3^e cycle de chirurgie dentaire (5^e et 6^e années) en France ou à l'étranger.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- S'engager, autant que les conditions d'organisation le permettent, à effectuer des remplacements en Lozère durant son internat puis à y exercer pendant une durée minimale de 5 ans (au prorata de la durée de versement de la bourse) dès la fin de ses études.
- Constituer un dossier de demande d'attribution.
- Pour les étudiants à l'étranger : participer à un entretien à distance avec un élu et les services pour exposer son projet de vie.

COMPOSITION DU DOSSIER A PRÉSENTER

- Justificatif d'inscription à la faculté de l'année universitaire en cours,
- Attestation de réussite aux examens,
- R.I.B.,
- Signature d'une convention d'engagement avec le Département de la Lozère.

Contact

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Mission Démographie Médicale

Tél. : 06 79 18 60 43

Courriel: prodesante@lozere.fr

Règlement validé le 18/12/2025